

AUREILHAN

Bulletin d'Information Municipal

Juin 2013

Les 90 ans de la Cavalcade...

SOMMAIRE

AMÉNAGEMENT DE LA CITÉ : P. 3

• Point d'étape sur le Plan Local d'Urbanisme

• L'aménagement du nouveau quartier Saint-Martin

FINANCES : P. 4 & 5

• Un budget 2013 ambitieux

...un anniversaire réussi !



N°17
 Ville d'**AUREILHAN**
 Hautes-Pyrénées



Bulletin d'Information Municipal

Directeur :
Yannick BOUBÉE
Rédacteur :
Maryvonne GARBAYE

Ont collaboré à ce N°
Emmanuel ALONSO
Anne-Lise GAILLARD
Bérendère HAURINE
Gérard LOPEZ
Jean-François LOPEZ

Mise en page et
Impression :
GRAPHICOM

Mairie d'AUREILHAN
Place François Mitterrand
BP 40
Tél. : 05 62 38 91 50
Fax : 05 62 38 91 59
mairie.aureilhan@ville-
aureilhan.fr

L'Editorial de Yannick BOUBÉE, Maire

Dans neuf mois, vous serez appelé à élire un nouveau Conseil Municipal. L'équipe actuelle a donc entamé sa dernière année de gestion de la Cité, et s'applique à mettre en œuvre les ultimes engagements qui avaient été pris.

Les travaux de l'**Espace Multisports** s'achèvent. Ce bâtiment tant attendu par le mouvement sportif sera livré aux associations au mois de septembre. Il complètera les infrastructures sportives de la Ville : Centre Jean Jaurès, Parc des Sports de l'Adour, stade Jules Ferry et stade des Pompons Verts. La Municipalité l'avait promis, elle l'a réalisé, dans un contexte particulièrement difficile, en obtenant un taux de subvention remarquable de 60%.

Le formidable chantier du **Plan Local d'Urbanisme** touche également à sa fin, après une réelle concertation avec tous ceux qui se sont intéressés à son élaboration. Le Conseil Municipal, éclairé par les conclusions de l'enquête publique qui vient de s'achever, devrait l'approuver au mois de septembre prochain. AUREILHAN sera ainsi doté d'un document programmatique qui aidera la Collectivité à mieux relever les défis de son développement, que nous souhaitons harmonieux et maîtrisé. Et parce que nous avons voulu transformer une opportunité en perspective, nous avons lancé une grande réflexion sur le devenir de ce qu'il convient d'appeler le « quartier Saint Martin », vaste espace vierge de 15 hectares dont l'Espace Multisports signale l'entrée. Urbanistes et architectes nous accompagnent dans la co-écriture d'un plan de référence.

Dès la rentrée prochaine, les 580 élèves aureilhanais bénéficieront des **nouveaux rythmes scolaires**. Cette réforme demande bien des efforts, en particulier aux enseignants et aux Personnels communaux rattachés à l'école. Pour autant, et même si cela n'a pas été toujours compris ou partagé, nous avons décidé, à l'écoute des représentants des parents d'élèves notamment, de ne pas repousser cette mise en application d'une année comme nous en avons la possibilité. Pourquoi ? Parce que la quasi unanimité des experts – médecins, chrono biologistes, pédopsychiatres- sont formels : cette meilleure répartition du temps d'apprentissage des enfants sur la semaine leur est profitable. Alors, nous n'avons pas souhaité perdre un an. Parce que la Commune, avec les compétences reconnues de la Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) qui assume déjà la responsabilité des Accueils de Loisirs toute l'année, dispose d'un socle solide pour étendre cette animation sur de nouvelles périodes périscolaires. La mise en place en sera donc facilitée. Parce que l'aide de l'Etat pour l'application de cette réforme, compte tenu de différents critères, s'avère intéressante pour notre Commune ; l'impact de la réforme sur **le budget** pour la première année sera de + 0,15% ! L'intérêt général commandait donc une mise en œuvre dès 2013.

Je terminerai en évoquant le budget approuvé par la majorité municipale, preuve de notre souhait de toujours investir, en gardant un niveau de fiscalité raisonnable pour une ville de notre importance. Malgré le contexte, les élus de l'équipe municipale, sérieusement et avec lucidité, ont voulu continuer leur action pour améliorer le cadre de vie des habitants. Aureilhan s'équipe, se modernise, se développe.

Avec mes sentiments dévoués,

Yannick BOUBÉE

LES NOUVEAUX HORAIRES

LES 4 DÉCHÈTERIES SONT FERMÉES LE DIMANCHE ET LES JOURS FÉRIÉS

DÉCHÈTERIE SUD

Fermée le : **VENDREDI**

DÉCHÈTERIE DE BORDERES

Fermée le : **LUNDI**

DÉCHÈTERIE D'AUREILHAN

Fermée le : **JEUDI**

DÉCHÈTERIE NORD

Fermée le : **MERCREDI**

HORAIRES

Hiver (novembre à mars)

9H - 12H 13H - 17H

Été (avril à octobre)

9H - 12H 14H - 18H

SAUF LE SAMEDI

9H - 12H 13H - 18H



BREVES ...

SYMAT : les nouveaux horaires d'ouverture des déchèteries

Désormais les 4 déchèteries du Syndicat Mixte de l'Agglomération Tarbaise (Aureilhan, Bordères sur Echez, Tarbes Nord et Tarbes Sud) seront fermées les dimanches et les jours fériés.

Point d'étape sur l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme : l'enquête publique est terminée

Le projet de Plan Local d'Urbanisme, arrêté par le Conseil Municipal le 24 septembre 2012, a été soumis à enquête publique, du 8 avril au 15 mai 2013.

Il s'agit d'une procédure de consultation du public qui intervient avant l'approbation du document d'urbanisme. Elle permet d'informer les citoyens pour leur permettre de mieux comprendre l'opportunité du document, ses enjeux, les choix effectués et les impacts qui en découlent.

Le commissaire-enquêteur, désigné par le Président du Tribunal Administratif de Pau, a tenu 4 permanences au cours desquelles de nombreuses personnes se sont présentées, suite à la publicité qui a été faite dans l'ensemble de la Commune (affichage, articles de presse, annonces légales, site internet, panneau lumineux...). **56 avis ont pu ainsi être recueillis.**

Les étapes à venir

Le commissaire-enquêteur examine les observations consignées ou annexées au registre d'enquête. Il va, par la suite, établir son rapport sur le déroulement de l'enquête et rédiger des conclusions motivées. Ces documents seront transmis en Mairie, dans le délai de 1 mois à compter de la fin de l'enquête publique, puis mis à la disposition du public pendant une durée d'1 an.

Suite aux avis des Personnes Publiques Associées, reçus préalablement à l'enquête publique, et au rapport du commissaire-enquêteur, la Municipalité peut décider d'apporter des modifications au Plan Local d'Urbanisme. Il sera par la suite approuvé par délibération du Conseil Municipal et ne deviendra exécutoire qu'après le contrôle de légalité exercé par les services de l'Etat.



L'étude d'aménagement du nouveau quartier Saint-Martin (entre rues des Alouettes, de la Moisson et Jules Guesde)

La Commune a engagé une étude de réflexion sur l'aménagement du quartier Saint-Martin. Avant d'ouvrir à l'urbanisation cet espace de 15 hectares, cette étape de réflexion doit déboucher sur une vision structurante pour la ville, en cohérence avec le tissu urbain environnant et les attentes ou usages nouveaux envisageables.

Cette mission a été confiée à un bureau d'études chargé d'élaborer un plan de référence, co-construit avec les élus. Ce document d'orientation permettra de définir une stratégie d'aménagement urbain, à moyen terme, au regard des prévisions d'évolution de la ville.

La phase de diagnostic s'est achevée, mettant en évidence l'enjeu essentiel de cette étude, c'est-à-dire la nécessité d'intégrer cet espace à la ville et de renforcer les centralités. Concrètement, il s'agit de faire de ce site un véritable cœur de quartier en organisant les modes de

déplacements (cheminements doux, cheminements à créer vers les quartiers nord) et en définissant ses fonctions urbaines (place publique, cœur vert de quartiers, activités, logement...).

L'étape suivante de cette étude est la définition d'un pré-programme.

Pour faire partager cette démarche à tous ceux qui le souhaitent, **une réunion publique sera organisée en Mairie le 25 juin 2013 à 18 heures 15**, en présence du bureau d'études. Cette rencontre sera l'occasion de présenter l'étude, dans le but de sensibiliser les différents acteurs (habitants, porteurs de projets...), et de recueillir des observations et suggestions. Afin de favoriser l'information et la concertation, **une exposition permanente réalisée par le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement sera consultable en Mairie.**



Un Budget 2013 ambitieux

APERÇU DES COMPTES FINANCIERS DE L'EXERCICE 2012

Un résultat positif de 191 640 € clôture l'exercice, les recettes (8 709 000 €) étant très légèrement supérieures aux charges (8 517 500 €).

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 4 320 000 €, **soit un budget exécuté à hauteur de 97%**. Au niveau des recettes réelles de fonctionnement, la Commune a encaissé 2,92 % de plus par rapport aux prévisions, soit un total de 5 236 000 €.

Plus des 3/4 des dépenses réelles d'investissement (2 990 560 €) ont été réalisés, avec quasiment 2 100 000 € de dépenses d'équipement. Pour ce faire, 550 000 € ont été empruntés.

En résumé :

- Une gestion sérieuse avec des niveaux d'épargnes satisfaisants (conclusion de l'étude financière faite par un cabinet indépendant)
- Un budget très correctement exécuté par rapport aux prévisions
- Une poursuite des efforts d'investissement
- Un exercice où la Commune se désendette : 905 000 € ont été remboursés et 550 000 € empruntés.

2012 aura été une année utile pour AUREILHAN

En 2012, quand 2 euros ont été dépensés pour le bon fonctionnement des services publics, 1 euro a été investi dans les équipements.

LE BUDGET DE L'EXERCICE 2013

C'est un budget très volontariste, ambitieux qui a été voté par la Majorité, dans une période difficile.

Le budget s'équilibre à 11 330 404 €. Il est remarquable parce que atypique : **la Section d'Investissement (5 706 481 €) est supérieure à la Section de Fonctionnement (5 623 923 €).**

En fonctionnement

Les dépenses réelles augmentent de 2,60 %, ce qui reste raisonnable. **Les recettes**, d'un montant supérieur à 5 400 000 €, devraient progresser de 3,74 %. Plus de 950 000 € seront dégagés pour la Section d'Investissement : autant d'investissement autofinancé, autant d'emprunt en moins.

En fonctionnement

En dépenses, 3 200 000 € d'équipements nouveaux ont été votés. C'est totalement inédit et constitue un signe très fort envoyé aux entreprises en cette période délicate.

Les recettes :

- plus de 730 000 € de subventions diverses ont été obtenus,
- 930 000 € seront empruntés,
- les excédents de fonctionnement capitalisés s'élèvent à plus d'un million d'euros,
- le foncier du Hameau de Joulanes sera vendu à Promologis qui réalisera la résidence de l'Agau (23 pavillons locatifs).

LA FISCALITÉ

TAXE D'HABITATION		TAXE SUR LE FONCIER BÂTI	
2012	2013	2012	2013
12,75 %	12,91 %	18,06 %	18,24 %

Une offre élevée de services publics, une pression fiscale mesurée

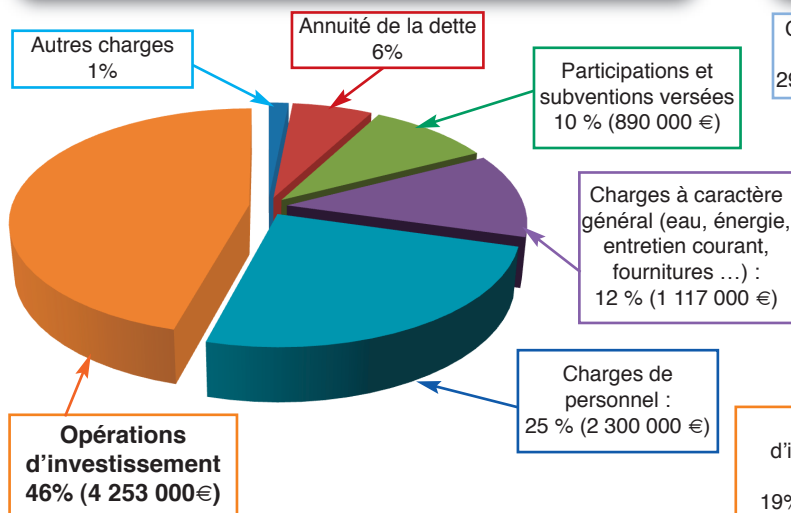
La fiscalité demeure raisonnable à AUREILHAN. La Municipalité a décidé de n'augmenter que très légèrement les taux, en votant une hausse de 1,50 % pour la taxe d'habitation et 1% pour la taxe sur le foncier bâti.

INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

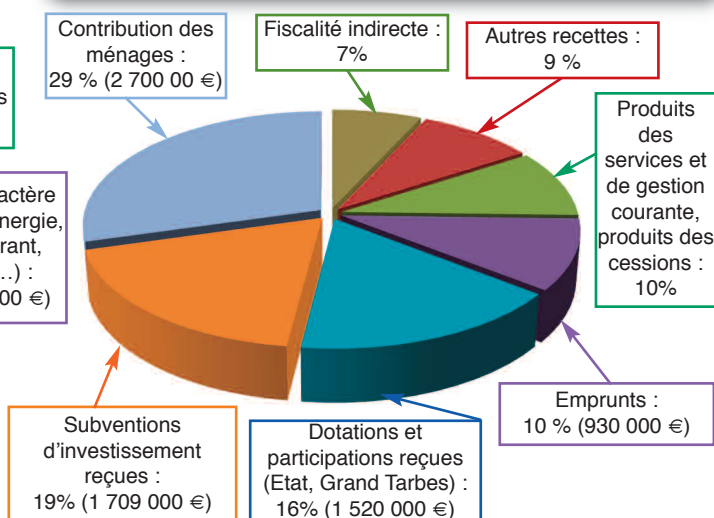
INFORMATIONS FINANCIERES	AUREILHAN	MOYENNE NATIONALE DE LA STRATE	Potentiel financier par habitant	Moyenne nationale de la strate
Dépenses réelles de fonctionnement/population	561 €	952 €	626,51 €	1054 €
Produit des impositions directes/population	333 €	467 €		
Recettes réelles de fonctionnement/population	667 €	1 177 €		
Dépenses d'équipement brut/population	523 €	318 €		
Encours de dette/population	694 €	936 €		
Dotation de fonctionnement versée par l'Etat/population	163 €	225 €		
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	50,36 %	53,50 %		

(Données extraites du compte administratif 2012)

LES DEPENSES



LES RECETTES



LES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

ESPACE MULTISPORTS ET QUARTIER SAINT-MARTIN : 2 130 000 €

Achèvement des travaux de construction de l'espace multisports : 1 630 000 €



Création de la voie d'accès à l'espace multisports et au quartier Saint-Martin : 500 000 €

CIMETIERE 54 000 €

- Clôtures périphériques
- 1^{er} tronçon bandes roulantes

VOIRIE URBAINE 472 000 €

- Extension du parking Blanche Odin
- Aménagement de l'avenue des Cèdres
- Intersection avenue Jean Jaurès et rue Jean Jacques Rousseau : démolition ex-maison «Eychenne »
- Mise à niveau de la défense incendie
- Remplacement du jeu d'enfants de la place Florence
- Programme de réfection des trottoirs
- Campagne de point à temps

VOIRIE RURALE 472 000 €

- Réalisation d'accotements rue de l'Eglantine
- Entretien récurrent (chemin ruraux en cailloux, curage de fossé)

BATIMENT 445 700 €

- Sécurisation des bâtiments avec installation de serrures électroniques
- ECLA : réhabilitation des menuiseries, réfection des céramiques, mise en conformité de la sécurité incendie
- Ecole primaire des Cèdres : amélioration du réseau de chauffage pour réaliser des économies d'énergie
- Ecole maternelle des Cèdres : réalisation d'un diagnostic énergétique
- Restaurant scolaire : peinture de la façade, climatisation du local technique, réfection des «brise-soleil »
- Réfection du local mis à disposition de l'ASCA Pêche et de la Société de Chasse
- Remplacement des éclairages intérieurs de l'Eglise
- Réfection de la toiture de la salle du Mille Clubs
- Réalisation d'une étude thermique du Centre Jean Jaurès
- Maison du Temps Libre : réfection de la toiture et réalisation des réparations suite au sinistre du mois de décembre
- Modernisation des sanitaires place de l'Eglise
- Réhabilitation du lavoir avenue du Bois

ECLAIRAGE PUBLIC 40 000 €

- Règlement partiel des travaux réalisés au centre-ville en 2008
- Reprise et rénovation de l'éclairage rue de la Comète de Halley
- Divers aménagements ponctuels

ACQUISITION 30 000 €

- Matériel
- Matériel informatique
- Acquisitions de terrains et bâtiments
- Etudes (quartier Saint-Martin, enquête publique du Plan Local d'Urbanisme)...

INSTALLATIONS SPORTIVES 10 700 €

- Mise en place d'un filet pare-ballons au stade des Pompons Verts

Les 90 ans de la Cav 1923 - 2013





Valcade d'Aureilhan



Photos :
G rard LOPEZ



Retour en images sur les dernières manifestations



Un local rénové pour l'ASCA pêche et la Société de chasse

Yannick BOUBÉE, Maire, a officiellement remis les clés du local, entièrement rénové, à Christian LACAMBRA, Président de l'ASCA pêche, et Manuel PARRA, Président de la Société de chasse. A n'en pas douter, les membres dynamiques, des deux associations feront bon usage de ce lieu de vie plus fonctionnel, mieux isolé et mis aux normes.



De g. à d. : Maryvonne GARBAYE, Maire Adjoint, Daniel CHARDENOUX, Directeur de la CAF, Yannick BOUBÉE, Maire, Patrick BERDAL, Président de la CAF.

Sauvegarde du patrimoine

Les travaux de rénovation du lavoir de l'avenue du Bois ont débuté au mois d'avril. Les élèves du Lycée Sixte Vignon, sous la direction de Gérard DAT, Chef de travaux, et d'Ernest DINTRANS, professeur, ont achevé la charpente. Ils ont laissé la place aux apprentis couvreurs qui devraient achever l'ouvrage en juin.



Contrat Enfance Jeunesse

La Commune mène depuis de nombreuses années une politique active en faveur de la jeunesse. Au cœur de cette action, le Contrat Enfance Jeunesse est un dispositif qui permet de développer l'accueil des jeunes et d'améliorer la qualité des services proposés aux familles. Validé par la Caisse d'Allocations Familiales, il permettra à la Commune de percevoir une aide financière de 74 900 € par an.

Citoyenneté

Le 13 avril dernier, les jeunes majeurs étaient conviés en Mairie pour une cérémonie citoyenne, à l'occasion de laquelle Yannick BOUBÉE leur a remis leur première carte électorale. Ce moment privilégié fut l'occasion de rappeler les droits et devoirs des citoyens et l'importance du suffrage universel pour la démocratie. Désormais, en utilisant cette carte d'électeur, ces jeunes participeront à la construction de leur avenir.



Commémoration :

Cérémonie du 8 mai. Dépôt de la gerbe par Claude PAHU, Conseiller Municipal, et Simone GASQUET, Maire Adjoint

(Photo : Jean-Bernard DUBARRY)

Rappel de la réglementation relative au bruit et au brûlage des déchets

À l'arrivée des beaux jours, avant d'entreprendre vos travaux de bricolage et de jardinage, rappelons-nous de quelques règles de « bien vivre ensemble ».

Interdiction de brûler les déchets



L'article 84 du règlement sanitaire départemental **prohibe le brûlage à l'air libre des ordures ménagères, les déchets verts étant assimilés aux ordures ménagères.**

Que faire de vos déchets verts ?

Comme tous les habitants de l'agglomération, vous avez deux possibilités : soit les porter en déchetterie, soit les valoriser en faisant du compost. Vous pouvez vous procurer des composteurs notamment auprès du Syndicat Mixte de l'Agglomération Tarbaise.

N'hésitez pas à vous renseigner auprès du SYMAT ou à consulter son site internet pour avoir plus de renseignements sur le compostage (<http://www.symat.fr/> ou 05.62.96.36.40).

La réglementation relative au bruit

L'article 4 de l'arrêté préfectoral du 27 décembre 1990 sur le bruit, régit « **les travaux de bricolage ou de jardinage**, réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage, en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, ou scies mécaniques ».

Ils peuvent être effectués :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30 ;
- Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00 ;
- Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00 et de 16h00 à 18h00.



Le partage de l'espace public

Le stationnement sur les trottoirs est constitutif d'une infraction, réprimée par l'article R 417.10 du Code de la Route et sanctionnée par une contravention de 35 euros et la mise en fourrière du véhicule. En effet, ce stationnement occasionne non seulement une gêne pour les piétons, mais peut surtout générer des accidents. Alors, partageons intelligemment l'espace public en respectant les règles élémentaires du « bien-vivre ensemble » et du Code de la Route : ne stationnons pas sur les trottoirs pour faciliter la libre circulation des piétons et respectons les espaces engazonnés entretenus par les Services Techniques.

La mise en place du Procès-Verbal électronique

Les deux agents de la Police Municipale veillent au respect de ces règles : tout stationnement gênant ou illicite est verbalisé. Une nouveauté depuis le 15 mars dernier : **les agents sont désormais équipés d'un terminal, en remplacement des traditionnels carnets à souches, permettant d'établir un Procès-Verbal électronique.**

Le principe consiste à remplacer le traitement manuel des contraventions par un dispositif automatisé et dématérialisé. L'agent saisit les informations sur son terminal, puis un avis informant l'automobiliste de l'infraction est apposé sur le pare-brise. Les données sont ensuite télétransmises au Centre National de Traitement à Rennes, qui édite l'avis de

contravention, envoyé automatiquement à l'automobiliste, par courrier, à son domicile. **Il n'y a donc plus de contravention apposée sur le pare-brise.**

Les modifications par rapport à l'ancienne procédure sont les suivantes :

- L'enregistrement électronique des données évite des erreurs de transcription.
- Plus de risque de perte ou de vol du timbre-amende (donc plus de majoration dans ces cas précis).
- Les documents adressés au contrevenant sont plus clairs en ce qui concerne le procès-verbal et les modalités de paiement ou de contestation.
- Le traitement des amendes est plus sûr et équitable, mais également rigoureux et transparent pour toutes les personnes verbalisées, en raison de l'automatisation de l'enregistrement des amendes et leur archivage dématérialisé et sécurisé.
- Un allègement des tâches administratives permettant aux agents de la Police Municipale d'être plus disponibles.

Expressions des oppositions

AUREILHAN
Bulletin Municipal

REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES DANS NOTRE COMMUNE : une révérence courtisane et empressée au pouvoir socialiste

Le ministre de l'éducation nationale, en mal de notoriété, a décidé, sur le conseil de quelques « chrono biologistes réputés »(?), de réformer les rythmes scolaires de nos enfants. En résumé l'idée est de réduire la durée actuelle des quatre journées de travail des élèves et d'affecter ce temps à des cours le mercredi matin.

Actuellement le temps scolaire en France représente 144 jours contre 187 en moyenne dans les autres pays occidentaux. Concernant le fondement de la réforme, n'aurait il pas été plus opportun de privilégier tout d'abord la diminution des vacances scolaires notamment celles d'été ? Cette mesure aurait permis de rééquilibrer le manque d'heures travaillées et la possibilité de terminer des programmes que l'on sait très lourds et non adaptés.

Cette réforme, de notre avis inadaptée, il s'agissait pour Aureilhan d'en décider la mise en œuvre :

Tous les arguments présentés en conseil municipal par le groupe socialiste qui a voté la mise en place de cette réforme dès la rentrée 2013, n'ont pas su convaincre les communistes, l'extrême gauche et notre groupe qui ont voté contre la motion proposée.

Pourquoi cette décision dans une telle précipitation ?

➤ La loi étant votée, elle doit être appliquée, soit à la rentrée 2013 soit à celle de 2014. Pourquoi la majorité socialiste d'Aureilhan, devant l'incertitude provoquée par cette mise en place précipitée, a décidé de l'imposer en 2013 alors que **80%** des élèves français ne verront cette réforme appliquée par leur commune qu'en 2014 (si celle-ci n'est pas retirée avant) ?

- Pour bénéficier de quelques subventions par élève (coût global national, estimé par l'Association des Maires de France, 600 millions d'euros, dépenses payées par le contribuable !)

- Mais ces indemnités ne couvriront pas les milliers d'euros supplémentaires qui resteront à la charge des aureilhanais : rémunérations du personnel de la MJC, augmentation du budget des transports scolaires représentant plus de 25% par rapport au budget actuel.

➤ Les temps de scolarité ainsi libérés doivent permettre aux élèves de pratiquer des activités périscolaires, mais dans quelles conditions ?

- A ce jour aucune activité, que celles proposées par la MJC, ne nous a été indiquée
- Qui sont les fameux intervenants extérieurs qui doivent être qualifiés pour encadrer nos enfants ?
- Comment seront-ils rémunérés ? (il est bien évident qu'un bénévole associatif ne pourra assurer cet encadrement chaque jour travaillé pendant toute l'année et qu'il faudra avoir recours à des professionnels)
- Dans quels locaux seront pratiquées ces activités et avec quels moyens matériels ?

Aucune réponse à ce jour de la part de la municipalité. **Où est donc l'intérêt des enfants ?**

A l'instar du gouvernement qui avance à l'aveuglette cumulant échecs et cacophonie, les élus socialistes de notre commune ont voulu faire figure de « bons élèves », mettant ainsi en péril les finances publiques et accroissant la charge des foyers aureilhanais. Alors même que des milliers d'autres communes socialistes n'ont pas voulu se prêter à cet exercice couteux et hasardeux dans de tels délais.

Annie AGUADO - Françoise MAZOUÉ - André BOYRIE - Jean Marc LACABANNE
Conseillers Municipaux d'opposition – Groupe Aureilhan CHANGEMENT

Au-delà des rythmes...

En se voulant plus royaliste que le roi, l'équipe municipale dirigée par Y. Boubée a **décidé**, unilatéralement et dans un simulacre de concertation, la **mise en place**, dès la rentrée scolaire de septembre 2013, **d'activités périscolaires** voulues par la loi intitulée « refondation de l'école » **qui aurait le mérite**, nous dit on, de mieux organiser le temps scolaire et de proposer une palette d'activités après l'école.

Côté pratique, cela ne va pas de soi et la municipalité s'est lancée dans un bricolage essayant d'impliquer le tissu associatif local et autres structures d'animation. Dans ce bricolage, il est difficile de voir se concrétiser « la continuité pédagogique et la responsabilité » entre école et périscolaire. Notre commune a-t-elle pour ce faire les compétences en matière pédagogique et éducative ?

Côté finance, le gouvernement Hollande a fait fort : cette loi en effet ne donne **pas la totalité des moyens financiers aux communes** qui auront donc un **Restant à Charge** non négligeable d'autant plus que la pérennité de l'aide gouvernementale initiale n'est pas assurée. Les coûts de fonctionnement augmenteront forcément et les inégalités entre communes et territoires s'amplifieront.

Mais au-delà des soi-disant "nouveaux rythmes scolaires bénéfiques à l'enfant", cette loi de refondation de l'école est une étape supplémentaire faisant suite à la loi Jospin, dans le **démantèlement** du dernier grand service public, l'Éducation nationale, en vue de sa **privatisation** comme ce fut le cas pour La Poste, France Télécom, le secteur bancaire public, EDF, GDF, la SNCF...

Ceci sous la houlette prédatrice des traités de Rome, Maastricht, Lisbonne... et des institutions oeuvrantes de l'OMC, AGCS, ERT et de l'OCDE pour lesquelles tous les secteurs de la vie doivent être **régis par le commerce. L'éducation deviendra encore plus une simple marchandise.**

Le bénéfice, on sans doute, n'est pas ni pour les salariés ni pour les populations mais pour les possédants et les capitalistes qui miseront sur l'éducation devenue un marché très juteux.

Merci donc à MM Hollande, Peillon, Glavany & Boubée pour œuvrer à plus d'humanité.

Pissotière



Pour 42 000 €uros, les aureilhanais & aureilhanaises auront une nouvelle pissotière près du vieux cimetière après que la pissotière existante aura été détruite. À travers cet exemple, c'est dire le sens du budget 2013 voté par la majorité municipale qui répète, année après année, **des dépenses importantes** qui seraient plus utiles ailleurs.

Que dire aussi de la place Florence et de ses abords, rénovés, il y a 2 ans, pour 70 000 €uros et qui montrent déjà un état dégradé en plus de son côté peu fonctionnel, **si ce n'est** que cet aménagement précipité a été mal conçu par l'équipe municipale faisant fi des remarques et propositions des riverains et usagers. On comprend pourquoi cet aménagement n'a **jamais été inauguré.**

Jacques Lapalisse & Audrey Mauhourat,
conseillers municipaux 100 % à Gauche d'Aureilhan.
21.05.2013

Tribune des Elus Socialistes et apparentés

Le vote du budget représente toujours un moment essentiel de la vie communale ; il traduit la mise en œuvre des politiques publiques retenues pour chacun des domaines de compétences de la Commune. L'équipe municipale a voté intentionnellement un budget volontariste et dynamique, à contre cycle du contexte économique. Cette faculté a été rendue possible grâce aux économies générées et à la saine gestion de la Collectivité, qui ont permis de dégager des marges de manœuvre significatives.

Le montant de l'investissement prévu est particulièrement important puisque 3 200 000 euros d'équipements et de travaux nouveaux ont été programmés. Nous avons souhaité, à la fois, donner aux entreprises un niveau de commande élevé pour soutenir l'emploi au maximum de nos capacités, et rendre notre Commune encore plus attractive.

Le niveau de la fiscalité reste raisonnable, tandis que le taux d'accompagnement et de subvention par les partenaires à nos projets demeure intéressant.

C'est un budget responsable, de lutte en faveur de l'emploi, à la fois rigoureux en terme d'utilisation de l'argent public, et efficace pour préparer l'avenir.

Pour les Elus Socialistes et apparentés, Claude PAHU.

Tribune des Elus Communistes et Républicains

Lors du dernier Conseil Municipal, nous n'avons pas voté en l'état la réforme des rythmes scolaires.

La nécessaire refondation de l'école voulue par tous, si elle présente des avancées, inquiète la plupart des acteurs.

S'il est bien clair que cette réforme doit se faire dans l'intérêt de l'enfant, il est un autre point qui doit faire l'unanimité : que cette réforme se vive au nom de l'égalité républicaine. Aujourd'hui, l'Etat s'engage à hauteur de 90 euros par enfant la 1^{re} année, 45 euros la 2^{ème} année et puis plus rien. S'ajoute à cela la perspective de l'acte 3 de la décentralisation, entre autre (abandon aux collectivités locales des compétences et des moyens pour l'éducation et la scolarisation).

Nous sommes soucieux d'un service public de qualité et pour la pratique des d'activités sur les différents temps scolaires et périscolaires de l'enfant ; cela demande des moyens pérennes.

Le groupe Communiste et Républicain, Simone GASQUET.

Tribune de l'Elu Europe Ecologie - Les Verts

Développement Durable

J'interviens, depuis plusieurs années, sur l'évolution du coût de l'énergie et en particulier de l'éclairage public, formulant des demandes relatives à la recherche de matériel plus économe. Cette demande, reconnue et partagée par la Majorité Municipale, a abouti à un rapport du Service Départemental d'Electricité (SDE), présenté à l'ensemble des Conseillers Municipaux.

Ce rapport dresse un diagnostic complet de l'installation existante et donne des préconisations en termes de sécurité et d'économie d'énergie comme le recommande le Grenelle 2 sur l'environnement. L'équipe Municipale s'engage dans le développement durable pour plusieurs raisons : faire des économies d'énergie, réduire la pollution lumineuse, réduire la facture énergétique qui, selon les spécialistes, devrait être multipliée par 4 d'ici 2030.

Le Grenelle de l'Environnement prévoit la mise en œuvre d'un programme de réduction des consommations énergétiques, que ce soit par des actions publiques comme par exemple la rénovation de nos écoles communales que nous avons effectuée (Marcel Pagnol, Lamartine, Joliot-Curie), mais aussi par des actions entreprises par chaque citoyen en appliquant les normes de la réglementation thermique 2012 sur la construction neuve ou l'extension d'une maison.

Yves CARRIÉ, Elu Europe Ecologie - Les Verts.

Plus d'informations ...

AUREILHAN Bulletin Municipal

Le Conseil Municipal a décidé ...

→ le 22 février 2013,

- de débattre des orientations budgétaires de l'année 2013
- d'approuver la création d'un poste de médiateur social, statut « Adulte-relais », pour le Quartier des Cèdres
- de créer un emploi à temps non complet aux Services Techniques, statut CAE (Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi)
- de demander une subvention au titre de la réserve parlementaire pour l'aménagement d'un sanitaire public automatisé
- de demander une subvention au titre de la réserve

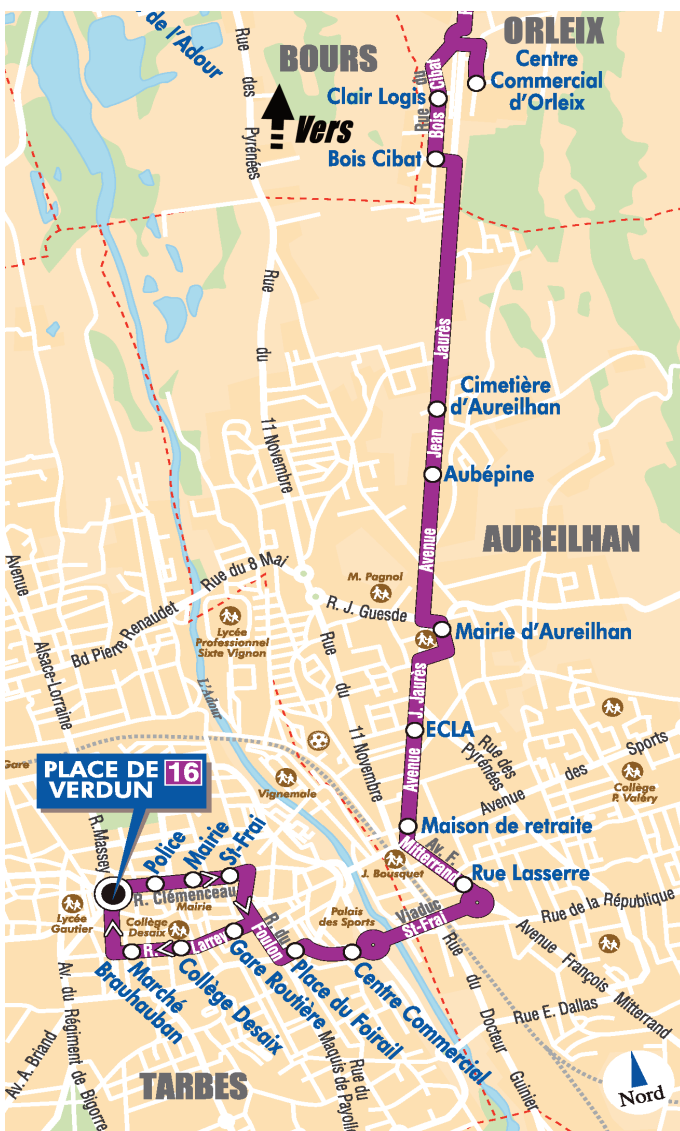
parlementaire pour la réfection de l'éclairage public de la rue Jean-Jacques Rousseau

- de demander une subvention exceptionnelle au Ministère de l'Intérieur pour la création de la voie d'accès à l'Espace Multisports et au quartier Saint Martin

→ le 29 mars 2013,

- de voter le Compte Administratif 2012
- de voter les taux des taxes locales et le Budget 2013
- de renouveler la convention de partenariat avec l'Amicale Sportive et Culturelle d'AUREILHAN (ASCA) pour le versement de la subvention communale

Une nouvelle ligne de transport urbain en service



La ligne 16 BOURS - TARBES du réseau ALEZAN est en service depuis le mois de janvier 2013. Elle complète l'offre de services existants (lignes 7A et 7C) et permet aux aureilhanais de bénéficier de liaisons supplémentaires.

Ligne 16 (extrait)	Bours Orleix vers Tarbes			
Centre Com. d'Orleix	08:08	09:23	13:18	17:08
Clair Logis	08:10	09:25	13:20	17:10
Bois Sibat	08:11	09:26	13:21	17:11
La Clairière	08:13	09:28	13:23	17:13
Mairie d'Aureilhan	08:16	09:31	13:26	17:16
ECLA	08:18	09:33	13:28	17:18
Maison de retraite	08:19	09:34	13:29	17:19
Rue Lasserre	08:21	09:36	13:31	17:21
Ctre Commercial	08:23	09:38	13:33	17:23
Place du Foirail	08:25	09:40	13:35	17:25
Verdun	08:32	09:47	13:42	17:32

Ligne 16 (extrait)	Tarbes vers Bours Orleix			
Verdun	08:35	12:20	16:20	17:40
Place du Foirail	08:42	12:27	16:27	17:47
Ctre Commercial	08:44	12:29	16:29	17:49
Rue Lasserre	08:46	12:31	16:31	17:51
Maison de retraite	08:48	12:33	16:33	17:53
ECLA	09:49	12:34	16:34	17:54
Mairie d'Aureilhan	08:51	12:36	16:36	17:56
La Clairière	08:54	12:39	16:39	17:59
Bois Sibat	08:56	12:41	16:41	18:01
Clair Logis	08:57	12:42	16:42	18:02
Centre Com. d'Orleix	08:59	12:44	16:44	18:04

Pour plus de renseignements

Site internet du réseau ALEZAN :

<http://www.alezan-bus.com/>

Point d'informations transports, place de Verdun à Tarbes :

Tél. : 05 62 93 13 93